

La prise en compte des priorités transversales dans les opérations du programme FSE « Compétitivité régionale et Emploi »

Axe 4, Mesure 3 - Actions Innovantes Transnationales

Sept priorités transversales ont été définies au niveau communautaire et national pour le Fonds social européen, en 2007-2013 :

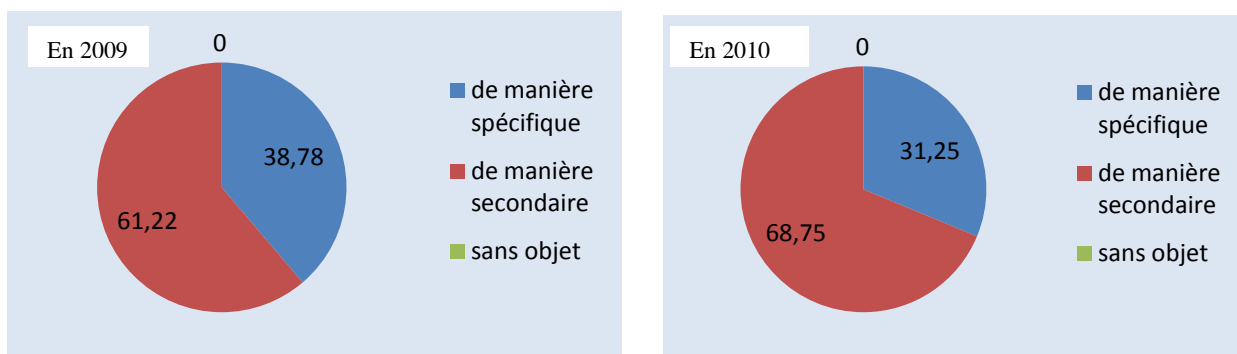
- ⊙ l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ⊙ l'égalité des chances ;
- ⊙ le vieillissement actif ;
- ⊙ le développement durable ;
- ⊙ l'intégration des personnes handicapées ;
- ⊙ l'innovation ;
- ⊙ le caractère transnational ou inter-régional.

Ces priorités transversales concernent tous les axes d'intervention du programme opérationnel.

Parmi les 7 priorités transversales, il faut distinguer l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette dernière en effet est obligatoire et doit être systématiquement intégrée dans toutes les opérations soutenues par le FSE, soit de manière spécifique, dans une opération visant à corriger les inégalités existantes entre les hommes et femmes ; soit de manière transversale, quelle que soit la thématique de l'opération, en prenant en compte les différences de conditions et de besoins des femmes et des hommes.

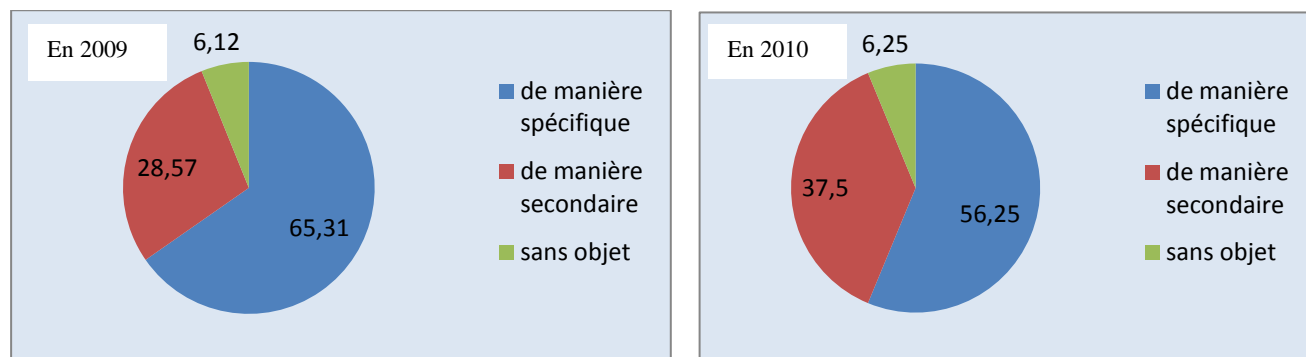
Nous avons examiné la prise en compte de ces priorités transversales dans les opérations 2009 et 2010. Les chiffres sont issus des demandes de subvention et ne préjugent donc pas de la réalité effective de la prise en compte de ces actions dans les projets menés.

Proportion d'opérations prenant en compte la priorité Egalité entre les femmes et les hommes¹ (en %)



En 2009 et 2010, 100% des opérations transnationales prennent en compte l'égalité entre les femmes et les hommes de manière spécifique ou de manière secondaire. Aucune n'a mentionné « sans objet ». Les porteurs de projet ont bien compris l'importance de cette priorité et s'efforcent donc de la prendre en compte, au moins de manière secondaire.

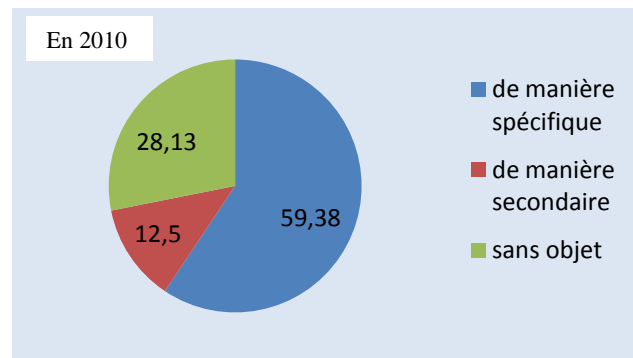
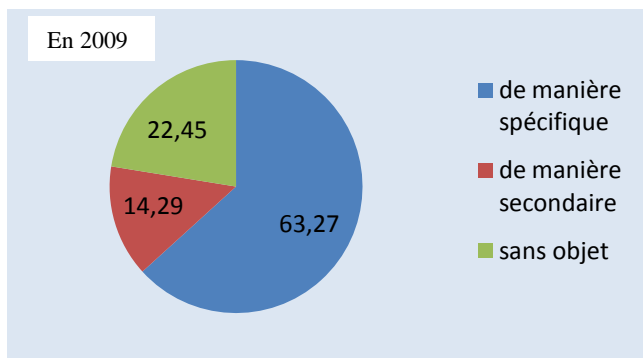
Proportion d'opérations prenant en compte la priorité Egalité des chances (en %)



Il faut prendre les chiffres de cette priorité avec précaution car à la lecture des arguments avancés pour justifier de la prise en compte de l'égalité des chances, nous avons constaté un problème de compréhension de cet item. L'égalité des chances reste un thème à expliciter.

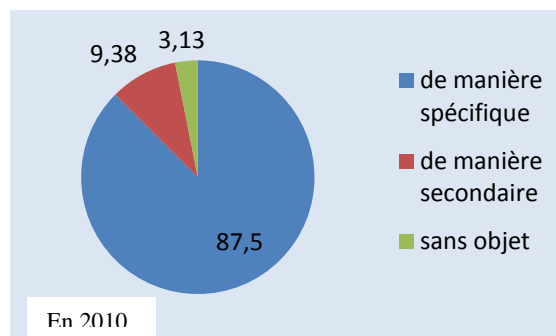
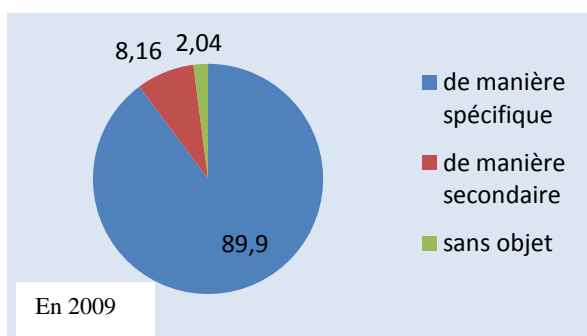
¹ Les chiffres sont exprimés en pourcentage pour permettre une comparaison plus aisée entre les deux années.

Proportion d'opérations prenant en compte la priorité caractère interrégional (en %)



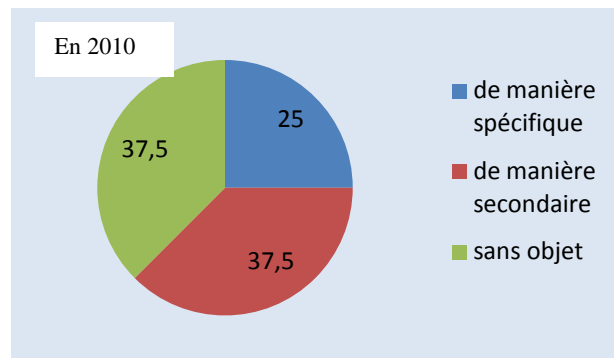
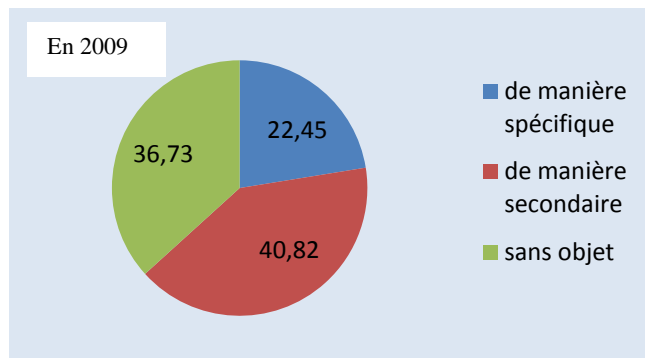
Concernant cette priorité, et selon les termes du PO, il s'agit du caractère transnational ou interrégional. Etant donné que toutes les opérations sont transnationales, nous avons retiré ce premier qualificatif pour ne pas fausser les chiffres. Les projets ne doivent répondre qu'au critère interrégional. Les chiffres restent toutefois importants dans la mesure où une grande partie des opérations sont portées par un partenariat interrégional d'organismes venant de trois régions. Il est aussi à rappeler que, compte tenu qu'il n'y a pas eu d'appels à projets transnationaux en région, un certain nombre de promoteurs désireux d'innover et de travailler en transnational se sont organisés pour présenter un projet au national.

Nombre d'opérations prenant en compte la priorité Innovation (en %)



On ne s'étonnera pas de ces chiffres. En effet, la mesure « Actions innovantes transnationales » appelle nécessairement des opérations innovantes.

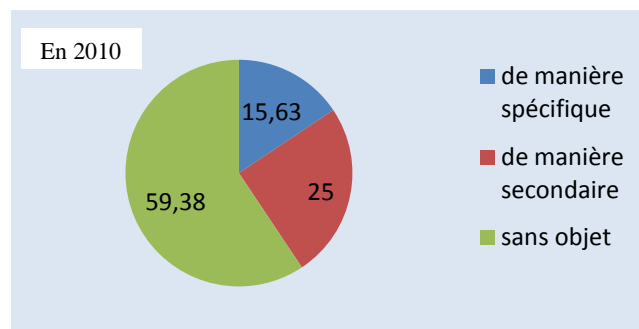
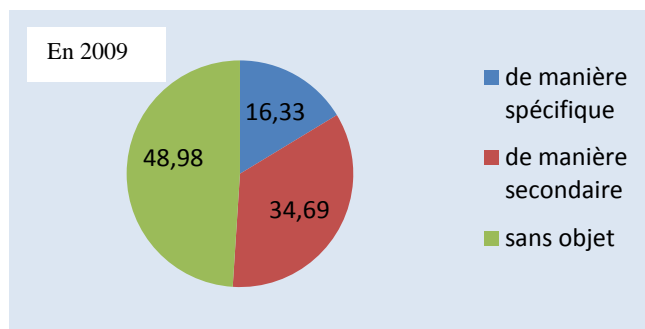
Proportion d'opérations prenant en compte la priorité Développement durable (en %)



Cette priorité et les contenus qu'elle implique est encore floue pour nombre de projets. Déjà inscrite dans EQUAL et le PO 2000-2006, elle était, sauf exceptions, considérée comme non pertinente dans le domaine de la formation. On ramenait à cette époque le développement durable à l'empreinte écologique, laquelle était perçue comme négligeable dans les domaines d'intervention du FSE.

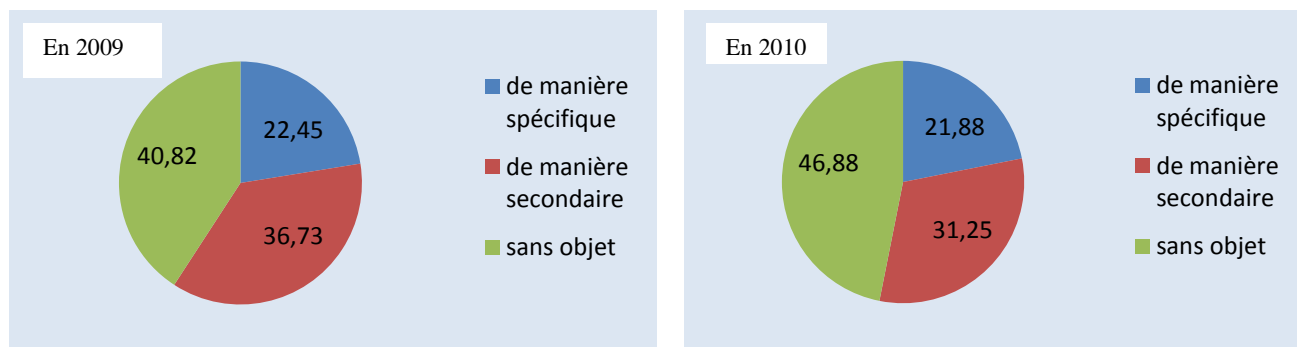
De fait, le thème commence à entrer dans les actions de formation et les préoccupations des organismes. Un article le met d'ailleurs en évidence.

Proportion d'opérations prenant en compte la priorité Vieillesse active (en %)



Cette priorité est la moins présente dans les opérations. Le vieillissement actif reste donc encore à explorer et renforcer.

Proportion d'opérations prenant en compte la priorité Intégration des personnes handicapées (%)



La prise en compte de cette priorité constitue une surprise des sélections 2009 et 2010. En effet, bon nombre d'organismes ont travaillé sur cette question du handicap. On peut citer : La mission locale de Picardie Maritime, IMS entreprendre pour la cité, Fegapei, INS HEA, Association pour la Gestion des établissements spécialisés Toulouse Lautrec, Association des Cités du Secours Catholique.